

RÉGION DE LA MAURICIE ET CENTRE-DU-QUÉBEC

CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ

ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA MAURICIE-ET-DU-CENTRE-DU-QUÉBEC

Monsieur Martin Beaumont

Pour l'année 2018-2019, les attentes significées sont :

- Assurer une réponse adéquate à l'ensemble des besoins de la population du territoire de l'établissement.
- Atteindre et augmenter, le cas échéant, les résultats et les cibles convenus à l'entente de gestion et d'imputabilité (EGI), dans le but d'assurer l'offre de service à la population. De plus, l'établissement doit planifier, organiser et actualiser ses activités de façon à atteindre les cibles de la Planification stratégique 2015-2020 du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).
- Mettre en place les mesures nécessaires pour assurer l'atteinte de l'équilibre budgétaire tout en augmentant ou en maintenant les services à la population. Dans cette perspective, l'établissement doit protéger les services destinés aux clientèles vulnérables, sans permutation des budgets, sauf sur autorisation expresse et exceptionnelle du ministre.
- Assurer toute reddition de comptes demandée par le MSSS selon les paramètres exigés.
- Produire et déposer le nouveau Programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise, selon les modalités convenues au Guide pour l'élaboration du Programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise, et en respect des échéanciers prescrits. Entretemps, continuer de rendre accessibles les services en langue anglaise selon les modalités des programmes d'accès mis à jour en 2016.
- Mettre en place, selon les échéanciers et modalités convenus avec le MSSS, le Comité régional pour les programmes d'accès à des services de santé et des services sociaux en langue anglaise.
- Mettre en œuvre, conformément à la Loi et aux orientations données en la matière par le ministre, l'intégration des services au sein de l'établissement afin de simplifier et d'améliorer l'accès aux services pour le citoyen. Notamment, l'établissement doit s'engager à participer et à collaborer activement aux travaux entourant les priorités suivantes :
 1. Plan d'action de la Politique gouvernementale de prévention en santé;
 2. Améliorer l'accès aux services de proximité;
 3. Accès aux médecins spécialistes et aux services de diagnostics;
 4. Programme québécois de cancérologie;
 5. Optimisation des services de biologie médicale (OPTILAB);
 6. Soins et services à domicile et en CHSLD et révision de la gestion des lits de courte durée en lien avec le niveau de soins alternatifs;
 7. Financement axé sur le patient et contribution de l'adulte hébergé;
 8. Systèmes d'information unifiés.
- Supporter, les travaux du comité des usagers et, le cas échéant, du ou des comité(s) consultatif(s), notamment, en leur assurant les ressources raisonnables pour voir à leur bon fonctionnement.
- Actualiser toute nouvelle orientation, directive, ou tout nouvel engagement du ministre pouvant survenir en cours d'année.

- Mettre en place, selon le modèle établi par le MSSS, les éléments nécessaires pour le lancement du Programme québécois de dépistage du cancer colorectal prévu en 2018 (mise à niveau des unités d'endoscopie, logiciel endoscopique, équipes régionales pour les opérations du programme et SI-PQDCCR).
- Soutenir la mobilisation des acteurs du réseau de la santé et des services sociaux et des autres secteurs à l'échelle régionale afin qu'ils contribuent à la mise en œuvre Politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS) et de son Plan d'action interministériel, dont le leadership est confié aux directeurs de santé publique, notamment par l'intermédiaire des réseaux et des instances déjà en place.
- S'assurer que le directeur de santé publique veille à la coordination et à la mise en œuvre du Plan d'action régional (PAR) de santé publique et que les services du PAR soient offerts en conformité avec les ententes interdirections ou interétablissements.
- Procéder aux étapes d'implantation de Cristal-Net selon les modalités prévues au plan ministériel.
- S'assurer de la mise en œuvre du Règlement sur la diffusion pour le secteur de la santé, selon les modalités prescrites, et sous réserve de la sanction de celui-ci.
- Mettre en place, le cas échéant, les mesures afin de diminuer de façon significative le pourcentage d'usagers en niveau de soins alternatifs (NSA) occupant un lit de soin aigu dans les installations de l'établissement.
- Mettre en place les mesures nécessaires pour augmenter le nombre d'usagers bénéficiant de services de soutien à domicile des programmes soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA), déficience physique (DP), déficience intellectuelle (DI) et trouble du spectre de l'autisme (TSA) ainsi que l'intensité de ces services.
- Finaliser les engagements pris lors des Forums sur les meilleures pratiques en CHSLD et en SAD.
- Mettre en œuvre la nouvelle offre alimentaire en CHSLD selon les modalités prévues au plan ministériel, au plus tard le 30 septembre 2018.
- Mettre en place les mesures nécessaires pour augmenter le nombre d'usagers bénéficiant des services psychosociaux de 1^{re} ligne dispensés dans le cadre du Programme jeunes en difficulté.
- Mettre en place, les mesures nécessaires pour diminuer les listes d'attente à l'évaluation en protection de la jeunesse.
- Poursuivre la gestion du mécanisme régional d'accès en place pour tous les services déterminés par le ministre et, au besoin, mettre en place de nouveaux mécanismes.
- Gérer l'attribution des lits en CHSLD en s'assurant que les règles de hiérarchisation des soins et services sont appliquées rigoureusement afin d'éviter le recours à l'hébergement institutionnel si la condition de la personne ne le requiert pas spécifiquement, et voir à ce que les orientations des usagers en CHSLD s'effectuent pour des personnes ayant un profil de lourdeur et de besoins (profil 10 et plus) conforme aux orientations.
- Poursuivre la mise en œuvre du projet OPTILAB en assurant le leadership de la coordination des travaux selon les modalités convenues avec le MSSS.
- Finaliser et évaluer le projet vitrine de 18 mois sur la modernisation du rôle du directeur des services professionnels et sur l'amélioration des trajectoires de soins et de services en santé primaire, en oncologie et en chirurgie.
- Poursuivre la coordination du projet OPUS-AP, en collaboration avec le CIUSSS de l'Estrie – CHU de Sherbrooke.